



## DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 MAI 2021

Madame la présidente,

Sur Ulysse National, en date du 19 mai 2021, une communication du directeur général concernant les résultats du sondage annuel réalisé auprès des agents de la DGFIP et intitulé « Observatoire interne 2020 » a été publié. Sur l'exercice 2020, des questions directement liées à la crise sanitaire ont été posées aux agents.

Le seul chiffre commenté par Monsieur Fournel est le suivant : « Vous êtes 73 % à exprimer de la fierté d'avoir délivré un service de bonne qualité aux usagers. Les pratiques managériales ont également évolué sous l'effet d'un télétravail devenu massif en valorisant les notions de responsabilisation et d'autonomie. » De qui se moque-t-on ? Nous avons beau être habitués à cette communication tronquée, rien n'y fait, ça ne passe pas.

Les résultats de cet observatoire sont très clairs. Ils montrent que les chantiers qui devraient être mis en œuvre dans notre administration sont nombreux : rémunération, promotions, sécurité et bien-être des agents au travail et que la DG n'est pas à la hauteur de ces enjeux en continuant son démantèlement.

Pour Solidaires Finances Publiques, il faut maintenir, consolider et renforcer les implantations de la DGFIP. Il faut mettre un terme au jeu de dominos consistant à multiplier les transferts de services et de missions, les déménagements de services au sein de la DGFIP, ce qui déstabilise nos missions, éclate les savoirs-faire, ne laisse aux agents de la DGFIP ni le temps, ni la place pour l'analyse et l'expertise.

Au regard du document publié sur Ulysse, la DG méprise l'ensemble des personnels qui ont répondu présents pour permettre au pays de fonctionner et de rester à flot durant une pénible année 2020.

Puisqu'à l'occasion de ce CTL, nous allons examiner le nouveau cadre réglementaire du télétravail, nous voulons souligner plusieurs points :

- même si c'est malheureusement la crise sanitaire qui a accéléré le processus, nous sommes satisfaits que le télétravail soit désormais possible pour la grande majorité des agents de la DGFIP qui le souhaitent ;
- mais nous déplorons que, contrairement à beaucoup d'entreprises du secteur privé, il n'y ait pas à ce jour une indemnité destinée à couvrir les frais engagés par ces mêmes agents ;
- par ailleurs, nous demandons à ce que notre employeur, l'État, fournisse à ses salariés les moyens matériels de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Enfin, si nous nous réjouissons d'un télétravail choisi, nous rappelons notre attachement au collectif de travail, qui s'entend d'abord en présentiel, et nous mettons en garde contre la tentation d'un télétravail qui deviendrait, au moins partiellement, obligatoire, dans le souci d'une réduction des surfaces de bureaux au nom des contraintes budgétaires.

Pour finir, nous sommes convaincus qu'il est difficile d'aborder ce thème sans discuter de l'organisation du travail à la DIRCOFI SEOM. Mais nous espérons être éclairés sur ce sujet et vous demandons, **quelle sera la politique de la DIRCOFI en matière de Télétravail ?**